

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

### ***Commune de Banyuls dels Aspres***

***en date du Mercredi 20 Mai 2015, à 20 heures 30.***

L'an deux mille quinze et le vingt mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 07 mai, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

Etaient présents : Henri BADIE, Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rosella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Isabel CAJELOT- ROMERO, Christelle GALINIE-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alícia EY-NOMDEDEU et Frédéric MALET.

Arrivée en séance de conseil de Monsieur Alan HELAINE : 20 H 48

Madame Isabel CAJELOT-ROMERO est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, souhaite la bienvenue aux élus présents et informe que Monsieur Alan HELAINE arrivera en cours de séance. Les comptes-rendus des séances de Conseil des 18 et 30 mars 2015 sont approuvés et sans observations particulières.

### **Vote des Subventions 2015 aux Associations**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 29 avril dernier afin d'examiner les demandes de subventions 2015 des diverses associations et propose au Conseil de se prononcer sur les montants proposés.

### **DELIBERATION N° 21**

### ***Subventions 2015 aux Associations***

*Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Municipale « Finances » réunie le 29 avril 2015, et en fonction de l'enveloppe budgétaire votée au BP 2015, soit 14 000 Euros à l'Article 6574,*

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité des membres présents,***

**FIXE** ce jour les montants à verser en 2015 pour les Associations suivantes :

FootBall Club des Aspres	4 300
Ass. Anciens Combattants	350
Comité Souvenir Français	100
Jeux d'Aguilles	800
Tennis Club	500
ACCA - Chasse	450
Pétanque	300
BIA	1 500

Donneurs de Sang	200
Foyer rural	2 300
Coopérative Primaire	1 000
La Malice en Carton	200
Caminades de Banyuls dels Aspres	300
Lutte contre la Grêle	100
BDA Danse	400
Amicale Ovalie	200

Monsieur Frédéric Malet demande à Monsieur le Maire si les Associations établissent correctement leur demande de subvention annuelle et lui remet un Modèle Cerfa qui pourrait leur être remis.

Monsieur le Maire en prend donc note et fait remarquer qu'il faudra sûrement l'adapter.

### **Décision Modificative 2015 N°1 en Section de Fonctionnement**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre cette décision et ce à la demande du Trésorier et du Service de la Préfecture, Contrôle de légalité.

### **DELIBERATION N° 22**

<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2015</b> <b>Section de Fonctionnement – M14</b>
---

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,

**CONFIRME** les décisions suivantes en Section de Fonctionnement :

<b>Article 773 « Mandats annulés exercices antérieurs » : - 500 Euros</b> <b>Article 775 « Produits de cession Immobilisation » : - 500 Euros</b>  <b>Article 022 « Dépenses Imprévues » : - 1 000 Euros</b>
---

**PRECISE** que le BP 2015, en Section de Fonctionnement, est désormais porté et équilibré à la somme prévisionnelle de 910 539 Euros.

### **Communauté des Communes des Aspres :**

Chaque élu a été destinataire des 2 dernières réunions de l'Assemblée communautaire et se propose de les commenter si nécessaire.

### **Compte Rendu du Conseil communautaire du 26 février 2015 :**

Monsieur Thierry Encoyand interroge Monsieur le Maire au sujet des potences agricoles.

Monsieur Bernardy confirme que 2 potences sur le territoire communal seront mises aux normes aux 2 entrées d'agglomération.

Celle du Christ cependant fait l'objet d'une étude de déplacement en Z .A. E auprès des Services communautaires.

### **Compte Rendu du Conseil communautaire du 08 avril 2015 :**

Monsieur le Maire précise que les repas ponctuels de la Cantine Scolaire passeront désormais à **4 Euros 10** au lieu de **3 Euros 95**.

Il précise d'autre part que pour le point N°9 « Attribution de Fonds de Concours », son abstention lors du vote a été omise.

#### **DELIBERATION N° 23**

<h3><b>Présentation du Rapport d'activité de la Communauté de Communes des Aspres à travers le Compte Administratif 2014</b></h3>
---

*Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée :*

*1°) du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes des Aspres à travers le Compte Administratif de l'Exercice 2014.*

*2°) de la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2015 adoptant ce rapport.*

*3°) de la notification faite par le Président de la Communauté de Communes des Aspres, en date du 22 avril 2015, de présenter ce rapport au Conseil Municipal,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,*

**- Prend acte du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes des Aspres - Exercice 2014.**

#### **SIVU des Aspres :**

### **Compte Rendu du Comité Syndical en date du 24 mars 2015 :**

Aucune remarque particulière n'est soulevée.

### **Compte Rendu du Comité Syndical en date du 14 avril 2015 :**

Monsieur Thierry Encoyand, délégué présent lors de cette séance rappelle les principales orientations budgétaires 2015 du Syndicat.

Il commente, avec précisions, les questions diverses qui ont été évoquées lors de cette séance et notamment le marché de Maîtrise d'œuvre arrivant à échéance fin 2015, l'Avenant nécessaire au Marché des Travaux, les solutions qu'il convient de trouver pour obtenir des prix de prestations moins onéreuses.

Il ajoute également que chaque commune a été destinataire des fiches programmes indiquant les crédits disponibles et que les « engagements » seront désormais « bloqués ».

***Il est noté que Monsieur Alan HELAINE arrive en séance à 20H48.***

A la demande des Services Préfectoraux, il est procédé ensuite à l'élection d'un délégué suppléant.

**Monsieur le Maire fait appel à candidature. Il n'y a pas de volontaire et Monsieur Laurent BERNARDY se propose donc comme délégué suppléant.**

#### **DELIBERATION N° 24**

**Sivu des Aspres**  
**Désignation d'un délégué suppléant**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que le Comité Syndical du SIVU des Aspres, lors de sa séance du 30 avril 2014, a décidé de procéder à la désignation d'un délégué suppléant par commune et que les délégués titulaires, au nombre de 2, ont déjà été désignés lors du Conseil Municipal du 09 avril 2014.

Monsieur le Maire invite donc aujourd'hui le Conseil à désigner UN délégué suppléant pour la commune.

Monsieur le Maire fait donc appel à candidature qui donne le résultat suivant :  
**Monsieur Laurent BERNARDY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,**

**PROCEDE** à l'élection du délégué suppléant du SIVU des Aspres, selon décision prise à l'unanimité, à main levée, en application de l'article L 2121-21 du CGCT ( Code Général des Collectivités Territoriales ),

**DESIGNE** Monsieur Laurent BERNARDY comme délégué suppléant au SIVU des Aspres pour la commune de Banyuls dels Aspres.

**SIGA du Tech:**

Chaque élu a été destinataire des comptes – rendus des réunions des 24 mars et 14 avril et Monsieur Henri BADIE en est le Rapporteur.

La contribution communale 2015 au Siga est d'un montant de 1930 Euros (soit 10 % d'augmentation ).

Il est rappelé que, suite au premier recensement effectué, notre commune est la seule commune du territoire communautaire qui possède des digues en bordure du Tech (ouvrages réalisés par l'ASA du Tech) et que la compétence « GEMAPI » ( Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ) risque d' être une charge supplémentaire lourde et complexe pour les EPCI.

Information est donnée par Monsieur le Maire de la prochaine réunion programmée en Mairie pour le 10 juin prochain avec l'ASA du Tech, le Trésorier du Boulou, les représentants du SIGA du Tech et de la DDTM.

Une discussion s'engage alors au sein de l'Assemblée sur :

- Les contraintes et obligations de la Réglementation
- Les problèmes de débit du Tech
- Les débits réservés
- Les échéances des communes à respecter
- Les travaux sur lit du Tech qui prévoient le « passage des poissons »

(M. Frédéric Malet donne l'exemple des travaux réalisés par le Siga du Tech sur la commune du Boulou ).

**Avis du Conseil Municipal suite à Enquête Publique DIG:**

Monsieur le Maire résume l'objet de cette enquête publique d'Intérêt Général qui s'est tenue du 07 avril 2015 au 11 mai 2015 et qu'il convient que le Conseil Municipal donne aujourd'hui un avis.

## **DELIBERATION N° 25**

**Enquête Publique DIG « Réalisation de travaux de réhabilitation et de bouchage de puits et forages relatifs aux nappes plio-quaternaires de la Plaine du Roussillon par la Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la Plaine du Roussillon »**

**Enquête Publique du 07 avril au 11 mai 2015**

### ***Avis de la commune***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une enquête publique DIG a été diligentée du 07 avril au 11 mai inclus pour la réalisation de travaux relatifs aux nappes plio-quaternaires de la Plaine du Roussillon.

La commune n'a pas été désignée comme lieu de permanence.

Monsieur le Maire invite le Conseil aujourd'hui à émettre un avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres,**

- ***N'émet aucune remarque particulière***
- ***Mandate Monsieur le Maire pour remettre la présente délibération à Madame le Commissaire Enquêteur désignée.***

### **ASA « Negre Salita »**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue en Mairie le 22 avril avec les responsables de l'Association Syndicale, le Trésorier du Boulou, les représentants de la Chambre d'Agriculture et du SIGA du Tech.

L'enrochement de la Rasclose s'avère nécessaire et contact doit être pris avec la Police des Eaux pour avis.

### **Intégration dans voirie communale du métrage linéaire de 5 Lotissements Privés:**

Une fiche de calcul des mètres linéaires a été remise à chaque élu lors de la convocation du Conseil Municipal et au vu de cette fiche, il est pris la délibération suivante :

## **DELIBERATION N° 26**

**Intégration dans la voirie communale du métrage linéaire des voies et annexes des Lotissements privés transférés pour une Longueur de 1 525. 75 ML**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les 5 derniers lotissements privés transférés dans le Domaine Public Communal, à savoir :

- **Lotissement « Le Carignan »**
- **Lotissement « Les Côteaux »**

- **Lotissement « La Creu Blanque »**
- **Lotissement « Les Albères »**
- **Lotissement « Les Oliviers »**

Il présente et commente ensuite les fiches de calculs des mètres linéaires de chaque lotissement sus-désigné, et invite le Conseil à se prononcer aujourd'hui sur l'intégration dans la voirie communale de l'ensemble des mètres linéaires, soit 1 525.75 ML.

***Le Conseil Municipal, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres,***

**VALIDE l'ensemble des mètres linéaires tels que calculés et présentés, soit 1 525.75 ML.**

**PRECISE que les dits mètres linéaires doivent être intégrés dans la longueur de la voirie communale qui, à ce jour, est de l'ordre de 9 663 ML.**

**Maintenance du Parc Informatique :**  
**Avenant N° 1 au contrat:**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la mise en place du nouveau Parc Informatique aux Ecoles entraîne de surcroît une prestation de maintenance supplémentaire et qu'il convient aujourd'hui de valider l'Avenant N°1 au contrat existant.

**DELIBERATION N° 27**

<p><b>Contrat de Maintenance du Parc Informatique</b> <b>Avenant N° 01 – Prestataire S.P. Informatique</b></p>
--

***Sur proposition de Monsieur le Maire,***

***Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2012 relative au Contrat de Maintenance du Matériel Informatique ( Contrat Unique avec S.P. Informatique regroupant les équipements « Mairie - Ecoles – Bibliothèque » ),***

**Considérant la mise en place du nouveau Parc Informatique au Groupe Scolaire,**

**Vu la proposition de prix de l'Avenant N°01 établie par le prestataire S.P. Informatique,**

***Le Conseil Municipal, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,***

**ACCEPTE l'avenant N°01 tel que présenté par S.P.Informatique et pour un montant de 645 Euros.**

**PRECISE que cet avenant prend effet au 01 avril 2015.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant et toutes pièces annexes nécessaires.**

Monsieur Frédéric Malet soulève une nouvelle fois le problème d'aération de la salle informatique et Madame Pascale Villières répond que le « vasistas » reste ouvert.

Une mise au point des nouvelles installations semble s'avérer nécessaire, sur site, avec Monsieur Serge PROTIN.

## **Acquisitions Foncières :**

### **Parcelle cadastrée Section B N°112**

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a eu copie de la demande écrite par les propriétaires de cette parcelle située non loin de la Station d'Épuration. Ces derniers ont hérité de cette parcelle et ne sont pas domiciliés dans la région. Ils proposent donc à la collectivité une vente à l'Euro Symbolique et Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette acquisition.

### **DELIBERATION N° 28**

<p style="text-align: center;"><b>Acquisition pour l'Euro Symbolique de la Parcelle Cadastrée Section B N° 112 Désignation des Notaires</b></p>
---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition de vente, vente à l'Euro Symbolique, à la collectivité de la Parcelle Cadastree Section B - N° 112, proposition écrite et établie par les propriétaires de la dite parcelle domiciliés hors département.

Il invite donc le Conseil à se prononcer aujourd'hui sur cette acquisition de ce terrain.

***Le Conseil Municipal, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,***

**CONFIRME l'opportunité de cette acquisition de terrain.**

**PRECISE que l'acquisition de la Parcelle cadastrée Section B N°112, Lieu-dit « Plas del Tech », s'effectuera à l'Euro Symbolique.**

**DIT, qu'en commun accord avec les propriétaires, les notaires suivants seront chargés de dresser l'acte authentique correspondant : SCP LLAUZE-PUJULA de CERET 66 400, Notaire de la collectivité et SCP LUTUN, Notaire à FISMES 51 170.**

**MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires à cette acquisition.**

### **Parcelle cadastrée Section AD N°617**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que des propriétaires privés se sont rapprochés de la Mairie au sujet d'un terrain non constructible en bordure du Stade.

Ce terrain qui pourrait effectivement, à plus ou moyen terme, intéresser la commune.

Cette acquisition pourrait offrir plusieurs opportunités, un parking si nous construisions la Salle Polyvalente à l'emplacement du parking actuel (Rte de St Jean), au réaménagement de l'entrée de ville, à la sécurisation du carrefour de la Carrerade.

L'estimation de France Domaines ayant été faite, les propriétaires ont été reçus.

Le prix de 3,50 €/m<sup>2</sup> ne leur convenant pas, une négociation a été entamée. Monsieur le Maire se proposait d'arrêter un prix maximum à ne pas dépasser. Il demande au Conseil Municipal de pouvoir continuer cette négociation mais pas au-delà de 5€/m<sup>2</sup>.

Le débat s'engage, Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est resté pendant des années à la disposition gracieuse de la commune comme non seulement parking du Stade (avant celui Rte de St Jean), mais aussi à disposition des associations communales, notamment pour les Vide-Greniers du FC APRES et des Ecoles.

Ont voté CONTRE à cette suite de négociation proposée :

Madame Alícia EY-NOMDEDEU et Monsieur Frédéric MALET.

### **Projet Photovoltaïque « Mas d'en Ramis »**

Monsieur le Maire et Monsieur Henri BADIE donnent compte rendu à l'Assemblée de la présentation du Projet en Chambre d'Agriculture le 28 avril dernier.

Le projet a été présenté par Eoleres, porteur du projet.

La réunion n'a pas été trop constructive.

La Chambre d'Agriculture a annoncé qu'elle sanctionnerait le dossier en l'état, d'un refus.

Un compte-rendu de la réunion nous sera envoyé, à la suite de cela, il serait bon que la Mairie puisse refaire un point avec la Sous-préfecture de Céret et fasse remonter l'information en Préfecture.

## **Questions diverses**

### **Questionnaire Mutuelle**

48 questionnaires ont fait l'objet d'un retour : 40 Pour et 8 Contre.  
Il est pris note qu'une prochaine réunion du CCAS devra être fixée.

### **Projet Salle Associative des Jeunes**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il ne lui est pas possible, en tant que Professionnel, de déposer un Permis de Construire pour le compte de la collectivité, même à titre gracieux.

Il fait état de sa conversation avec le Service Homologué de l'Ordre des Architectes.

Il sera donc procédé à une consultation d'au moins 3 architectes. Il est demandé aux conseillers présents de communiquer, s'ils le désiraient, ....., pour consulter au maximum 5 Cabinets d'Architecture.

### **Salon des Maires au Parc Expo de Perpignan 28 et 29 Mai 2015**

Chaque élu a été destinataire de la « Plaquette Programme » annonçant ce Salon et pour lequel, chacun et chacune y est cordialement invité(e).

## **SPANC66 – Réglementation de l'Assainissement Collectif**

Il a été remis à tous élus, lors de la convocation, copie du courrier commun de Madame la Préfète et de Monsieur le Président de l'Association des Maires des P-O, courrier rappelant que « **le SPANC66, intervient dans le respect de la réglementation en vigueur avec la volonté de mener une action transparente au bénéfice d'une mission de service public nécessaire aux enjeux de salubrité publique et d'amélioration de la qualité de l'environnement.** »

## **PCS : Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire donne compte rendu de la dernière réunion du 13 mai dernier. Il informe l'Assemblée que la réunion publique pour présentation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera présenté, le 15 juin 2015, à 18H30, Salle des Associations, par le Bureau d'Etudes mandaté pour élaborer le PCS.

Ce même jour, à 14 H30, se déroulera, en Salle du Conseil, la présentation du P.C.S et du DICRIM.

Chaque élu est cordialement invité à ces 2 présentations.

## **Travaux d'Aménagements Divers**

Monsieur le Maire donne compte rendu de la Réunion de la Commission Voirie du 07 mai dernier.

Les points abordés sont les suivants :

- Aménagement des Abords de l'Eglise avec nouvelles plantations
- Rond Point du Christ en entrée d'agglomération : le SIVU des Aspres réalisera les prolongements des îlots centraux courant septembre.
- Projet de déplacement du panneau « Entrée Ville » : Messieurs Farines et Escudie du Conseil Général se sont déplacés sur site et ce projet est encore à l'étude à ce jour.

## **Le devenir du Bureau de Poste de Banyuls au 01 janvier 2016**

### **Rapporteur M. Badie :**

Il ressort de l'entrevue récent en mairie avec Mme VANDOME que le Bureau de Poste ne sera pas fermé, et que suite à une nouvelle organisation des Services Postaux, un « Guichetier – Facteur » sera nommé sur la commune afin d'assurer l'ouverture du guichet le matin et une partie de la distribution du courrier dans le village l'après-midi.

Le guichet de la Poste ré-ouvrira ses portes le **samedi matin** pour les usagers.

***Levée de séance : 22 Heures.***